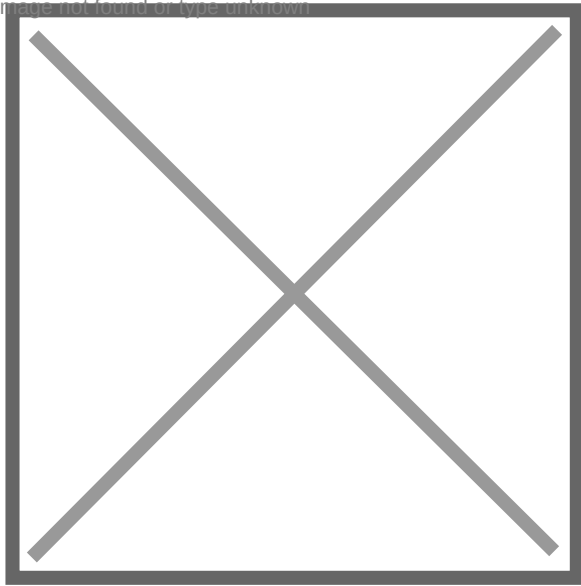


Image not found or type unknown



Co propriétaire et non marié

Par **Nicohenrio**, le **25/02/2010** à **13:32**

Bonjour,rnAvec mon ex compagne nous avons acquis un bien immobilier , Nous avons signé un acte à 50/50 . J'y ai apporté 75% de l'apport ;maison . Aujourd'hui la maison est vendu et les fonds sont toujours bloqués sur un compte sequestre notarié. Et ce en attendant un accord entre nous . Nous en sommes au 6ème refferé et mon ex compagne qui réclame 50% de la somme ,soit 150 000 €, n'a toujours pas apporté le moindre élément de ses preuves d'apport . Pour ma part nous avons tout apporté! rnrnY a t-il une issue ou j'ai perdu d'avance .rnrnPour info , nous n'étions pas marié.rnrnMerci par avance .

Par **fif64**, le **25/02/2010** à **14:36**

Si vous avez acheté dans une proportion 50 / 50, c'est que dans la logique vous avez apporté 50/50. Pourquoi dans ce cas ne pas avoir acheté 75/25, ou au moins, l'avoir fait préciser dans l'acte ?rnrnSi vous arrivez à apporter la preuve que vous avez mis 25 en plus, c'est bon, sinon.....